DÉCISION (UE) 2021/1711 DE LA COMMISSION

du 23 septembre 2021

portant nomination des membres du comité assistant la Commission dans la sélection des candidats pour l'exercice des fonctions de membres des juridictions internationales d'investissement

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

considérant ce qui suit:

(1) Le 16 décembre 2020, la Commission a adopté la décision C(2020) 8905 final instituant un comité chargé d'assister la Commission dans la sélection de candidats pour l'exercice des fonctions de membres des juridictions internationales d'investissement ainsi que pour la constitution de listes de réserve ou pour d'autres juridictions internationales (ci-après le «comité de sélection» ou le «comité»).

(2) Conformément à la décision C(2020) 8905 final, le comité de sélection a pour objectif de garantir une procédure de sélection rigoureuse ainsi que le respect des normes les plus élevées en matière d'indépendance, d'impartialité et de compétence des personnes sélectionnées.

(3) Conformément à l'article 4, paragraphe 1, de la décision C(2020) 8905 final, le comité de sélection devrait être composé de quatre membres, dont un devrait être nommé par la Commission, un par le Conseil, un par les États membres et un par le Parlement européen.

(4) En janvier 2021, la Commission a publié un appel à candidatures ouvert pour le membre du comité à nommer par la Commission ([1]). Dans l'intervalle, le Parlement européen et le Conseil, avec les États membres, ont mené à bien leurs procédures de sélection de leurs candidats respectifs.

(5) Le 17 mars 2021, le président du Parlement européen a communiqué au président de la Commission les noms d'une candidate et d'un candidat pour le membre du comité à désigner par le Parlement, afin de permettre à la Commission de tenir compte de l'équilibre global entre hommes et femmes au sein du comité dans sa décision de nomination.

(6) Le 17 mai 2021, la Commission a achevé son processus de sélection.

(7) Le 22 juillet 2021, le Conseil a communiqué à la Commission les noms des candidats respectifs du Conseil et des États membres,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les personnes suivantes sont nommées membres du comité de sélection institué par la décision C(2020) 8905 final:

1) M. Bruno SIMMA;

2) Mme Inge GOVAERE;

3) M. Jan KLABBERS;

4) M. Pavel ŠTURMA.

Article 2

Conformément à l'article 4, paragraphe 6, de la décision C(2020) 8905 final et à la suite d'une détermination par lot:

1) Mme Inge GOVAERE et M. Pavel ŠTURMA sont nommés pour une période non renouvelable de six ans à compter de la date de publication de la présente décision.

([1]) Disponible sur https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2021/january/tradoc_159356.01.2021.pdf

2) M. Bruno SIMMA and M. Jan KLABBERS sont nommés pour une période non renouvelable de neuf ans à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 23 septembre 2021.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN